ARMENIA

9 novembre 2017

28e session du Groupe de travail de l’EPU

Suisse

Merci, Monsieur le Président,

L'Arménie salue très chaleureusement la délégation de la Suisse, conduite par la Secrétaire d'État Mme Pascale Baeriswyl, et la remercie pour la présentation du rapport national.

Elle apprécie la situation favorable en Suisse en matière des droits de l’homme, ainsi que son engagement continu en faveur de la protection et de la promotion des droits de l’homme sur le plan international.

Elle se félicite de la ratification par la Suisse des instruments juridiques internationaux recommandée lors du deuxième cycle de l’EPU.

L’Arménie félicite la Suisse pour son leadership international pour la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, ainsi que son engagement pour la prévention du génocide, crimes de guerre, nettoyage ethniques et des crimes contre l’humanité.

Elle apprécie l’engagement de la Suisse dans la lutte contre la haine, le discours incitant à la haine et la discrimination raciale, y compris à travers son dispositif juridique national. A cet effet, elle souhaiterait lui **recommander de maintenir les dispositions de l’art. 261bis de son Code pénal, s’agissant, notamment de réprimer la négation, la minimalisation ou la justification de génocides et des crimes contre l’humanité**.

Pour conclure, l’Arménie exprime son appréciation pour l'excellente coopération qu’elle entretient avec la Suisse dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme et la souhaite le plein succès durant son exercice du 3ème cycle de l’EPU.

Je vous remercie.